



Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mardi 09 octobre 2018 à 18 heures 30

Date de la convocation : 03 Octobre 2018

Date de l'affichage : 03 Octobre 2018

Présents: 11

Membres en exercice : 14

Absents: 3

Présents : BRONCANO David - CARBONELL Dolorès - GARCIA Pierre-Manuel- GAUBERT Nicolas - MARTINAGE Fabienne -MARTINEZ Daniel -MILANI Patrick -SANCHEZ Roger -VIVEN Paulette

Procuration(s) AMOKRANE Robert à SANCHEZ Roger

Absent(s): AMALRIC Véronique , ANDRIOTI Patrick, FAYRET Frédéric, FERRER Jean-Pascal.

Secrétaire: VIVEN Paulette

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Il s'agit de la vente d'une maison d'habitation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1 - Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 06 septembre 2018

Le compte rendu n'amenant aucune remarque il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Approbation convention d'adhésion de la commune au réseau de lecture publique de la bibliothèque départementale de l'Aude

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'adhésion au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude, qui fixe les obligations de la commune et celles du Département par l'intermédiaire de la BDA.

Convention signée pour 1 an et reconductible par tacite reconduction.

Vote : Pour 9/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

3 - Décision modificative

Il convient de modifier le budget primitif pour permettre le versement des frais d'études au syndicat d'aires de lavage entre corbières et minervois.

Elle propose la décision modificative suivante

Recette investissement au : 1 000€

Dépense Investissement au : 1 000€

Vote : Pour 9/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité

4 – Renouvellement de la convention pour la téléassistance aux personnes

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention pour la téléassistance aux personnes qui fixe les obligations de la commune et celles de l'association Présence verte. (aide pour remplir les dossiers avec les administrés et prise en charge de 50% des frais d'installation) Convention signée pour 4 ans.

Vote : Pour 9/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité

5- Renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction du droit des sols

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal que le Grand Narbonne avait mis en place un service d'instruction des autorisations du droit des sols susceptible de se substituer aux services de l'État. La commune avait adhéré par convention à ce service pour une durée de 3 ans (2015-2018). Il convient donc aujourd'hui de renouveler cette convention qui :

- Fixe les modalités de l'instruction des autorisations du droit des sols par le Grand Narbonne pour les communes adhérentes et précise notamment les règles de bons usages et les modalités de transmission des dossiers par les communes au service ADS du Grand Narbonne, ainsi que le nombre d'unités de fonctionnement par type de dossier.
- Maintient le coût de l'unité de fonctionnement pour l'année 2018 à 82 .
- Précise que la convention est conclue pour 3 ans donc jusqu'au 31/12/2021.
- Redéfinit le nombre d'unités de fonctionnement par type de dossier.

Vote : Pour 9/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité

6 – Cession d'un bien à la commune

Madame le Maire informe le conseil municipal que la famille Gabach souhaite céder à la commune leur bien, ce bien est un ancien puits entretenu et conservé en l'état, il constitue donc un patrimoine culturel à préserver et est situé au cœur historique de la commune (cadastré section A n°1044 d'une contenance de 12m2). Celui-ci est cédé pour l'euro symbolique.

Vote : Pour 9/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité

7 – Convention d'utilisation de la plateforme des marchés publics avec le département

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics (consultation de + de 25 000 €) est rendue obligatoire. Pour cela le département met gratuitement à disposition sa plateforme qui permet de déposer en ligne les cahiers des charges (MAPA, appel d'offres...) et être ainsi en phase avec la réglementation. Madame le Maire propose d'adhérer à cette plateforme.

Vote : Pour 9/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité

8- Vente d'une maison d'habitation

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'en date du 19 septembre 2018 une maison à usage d'habitation a été incorporé dans le domaine communal par acte notarié.

Ce bien situé 8 rue du moulin à vent et cadastré section A n°1 d'une contenance de 50m2 sur 2 niveaux nécessite d'importants travaux.

La consultation du service des domaines n'étant pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans les communes de moins de 2000 habitants et les diagnostics immobiliers obligatoires étant réalisés, elle propose de mettre ce bien en vente selon les modalités suivantes :

La maison sera vendue à la meilleure offre provenant au secrétariat de mairie avant le 30 novembre 2018 à 18h.

Le prix de base de la mise en vente est fixé à 35 000 €.

Si plusieurs offres sont identiques, un tirage au sort sera effectué en présence de tous les demandeurs.

Vote : Pour 9/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

9 - Divers

- Point sur les travaux en cours sur la commune
- Information : Installation d'armoires pour recevoir la fibre fin 2018 pour un déploiement de celle-ci sur tout le village fin 2020.
- Dates :
 - vendredi 26 octobre : soirée animée « vin primeur » à partir de 19h30 salle des fêtes (restauration sur place)
 - 11 novembre commémoration
 - 7 et 8 décembre Téléthon

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le : 10/10/2018

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
le 10/10/2018